



Vigne

N°10
06/06/2023



Animatrice filière

Marion POMPIER

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

marion.pompier@correze.chambagri.fr

Suppléance :

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice(s) :

Marion POMPIER ou

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,**

avec l'appui de Virginie VIGUES

**Chambre d'agriculture
du Tarn**

Directeur de publication

Luc SERVANT

Président de la Chambre

Régionale Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale

de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle

autorisée avec la mention

« extrait du bulletin de santé

du végétal Nouvelle-Aquitaine

Vigne /

Edition Limousin N°10

du 06/06/2023 »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Stade majoritaire « pleine floraison ».

Mildiou

- Quelques nouveaux symptômes – Le caractère aléatoire et récurrent des pluies incite à la prudence.

Oïdium

- La floraison est la période de grande sensibilité.

Black rot

- Toujours peu de symptômes – La nouaison approche, restez vigilant.

Vers de la grappe

- Comptez les glomérules - Pensez à changer les capsules.

Flavescence dorée

- T1 du 14 au 20 juin.
- [Lien info flavescence dorée 2023](#)











Météo

- **Pour la période écoulée**

Les cumuls ont été faibles la semaine dernière avec 6 et 8 mm sur le réseau de suivi du BSV. Localement, il peut y avoir eu des orages avec des quantités d'eau plus importantes.

- **Pour les prochains jours**

Une petite accalmie avant une dégradation orageuse pour la fin de semaine.

	Date	Mer 7	Jeu 8	Ven 9	Sam 10	Dim 11
19	Température	13-32	15-32	17-31	17-29	17-28
	Pluie	0-1	0-0	2-12	3-14	2-20
						
87	Température	14-29	16-29	16-29	16-27	16-26
	Pluie	0-2	0-1	3-16	3-16	3-17
						

Stades phénologiques

Tableau des stades phénologiques

Cépages	Boutons floraux séparés	Début Floraison	Pleine floraison	Fin floraison
Pinot noir				
Gamay				
Chardonnay				
Chenin				
Sauv. blanc				
Merlot				
Cabernet franc				
Cabernet sauv.				

Code couleur : Stade majoritaire | Stade présent

La vigne est très poussante.



Stade 23 : floraison

(Photo CA19) stades selon échelle Eichhorn et Lorenz

• Situation au vignoble

Quelques nouvelles taches ont été observées sur Chardonnay et Chenin (secteur d'Allasac).

• Modélisation (Potentiel Système IFV)

Situation au 5 juin : la pression est faible.

Aucune contamination n'a été modélisée.

Simulation du 6 au 13 juin : la pression devrait rester faible.

Il faut maintenant 25mm pour engendrer des contaminations épidémiques sur l'ensemble des secteurs.



Mildiou sur feuille
Photo CA19

Évaluation du risque : les taches observées correspondent à l'extériorisation des contaminations du mois de mai. De nouveaux symptômes pourraient apparaître, surveillez vos parcelles.

De nouvelles contaminations peuvent se produire avec 25 mm. Des orages sont prévus, soyez vigilants car la floraison est le stade de sensibilité maximale.

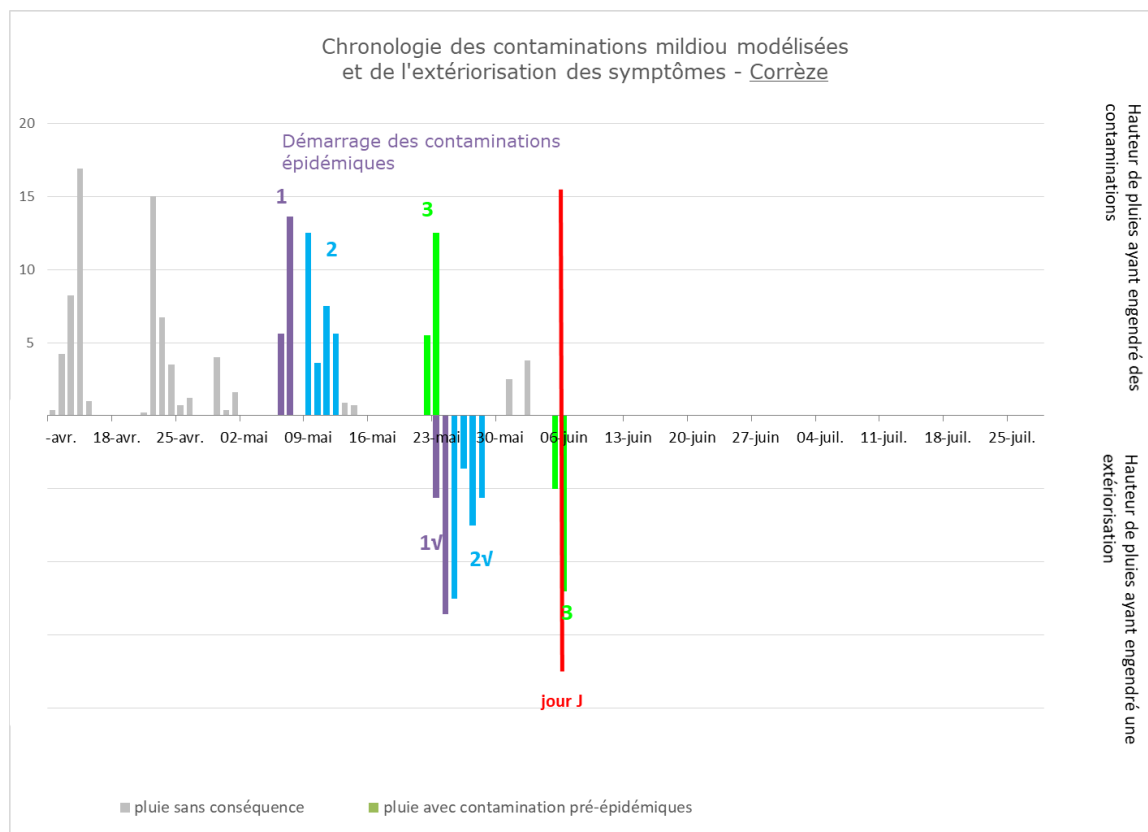
De plus, en présence de symptômes, des repiquages peuvent se produire.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui sont d'autant de support pour des contaminations primaires.



Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Consultez la fiche « mildiou » du Guide de l'Observateur



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur Branceilles et son impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indiquent que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes

Black rot (*Guignardia bidwellii*)

• Élément de biologie

La nouaison est le stade de sensibilité maximal des grappes au black-rot. Une contamination à ce stade peut entraîner des symptômes sur baies même en l'absence de symptômes importants sur feuilles.

• Situation au vignoble

Peu d'évolution cette semaine. Une seule tache observée sur Sauvignon blanc.

Pour rappel, voici des photos de Black rot prises en 2022 (ci-dessous) :



Tache naissante (à gauche) et tache avec présence de pycnides (à droite) - Observation en 2022 sur TNT
© MH MARTIGNE – CA33

Évaluation du risque : quelques rares taches visibles sur feuilles. Surveillez l'évolution.

Un risque de contamination existe pour chaque pluie significative. Des orages sont prévus en fin de semaine, soyez vigilants sur le stade « nouaison ».

Sur les parcelles déjà impactées, un risque de repiquage existe en présence d'eau libre (pluie ou rosée).

Mesures prophylactiques : elles servent à diminuer les sources d'inoculum primaire.

Les rameaux porteurs de chancres et les grappes avec des baies momifiées restées sur les souches doivent être éliminés à la taille et sortis de la parcelle.

Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, drainage, combler les mouillères...).

 Consultez la fiche « [black rot](#) » du Guide de l'Observateur

Oïdium (*Erysiphe necator*)

• Éléments de biologie

La floraison est la période de grande sensibilité des grappes à l'oïdium.

Pour rappel, la durée d'incubation de cette maladie est longue et les contaminations sont généralement visibles, 3 semaines-1 mois après la phase de contamination.

• Situation au vignoble

Actuellement aucun symptôme n'a été détecté.

Évaluation du risque : la période de grande sensibilité des grappes est en cours.

Attention à ne pas négliger cette maladie.



Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur

Vers de la grappe (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

Aucune capture cette semaine.

Évaluation du risque : nous sommes dans la période entre 2 vols. Les glomérules sont visibles. Il faut maintenant évaluer le niveau de dégâts en dénombrant le nombre de glomérules pour 100 grappes.

Seuil indicatif de risque : 50 glomérules pour 100 inflorescences (à moduler en fonction du potentiel de récolte et en dehors de la confusion).



Techniques alternatives : dans le cadre de la confusion sexuelle, les diffuseurs doivent être mis en place avant l'émergence de la première génération. L'efficacité du dispositif dépend du bon respect des conditions de pose (respect des densités de diffuseurs, renforcement des bordures ...).



Glomérules (Photo CA81)

Consultez la [fiche technique Vers de la grappe](#) qui présente les différents types de piégeage.

Les relevés de pièges permettent de suivre la dynamique du vol des tordeuses. Ceci nous indiquera les périodes pour aller réaliser les observations sur le terrain (pontes, dégâts) qui permettront d'estimer le niveau pression de ce ravageur.

Flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*)

• Situation au vignoble

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est toujours très présente dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place. La lutte doit être collective pour être efficace.



Larve de cicadelle de la Flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*)
© E. LAVEAU - CA33

Les zones de lutte obligatoire sont de deux types :

- Les communes où la maladie a été déclarée en 2022. Sur ces communes, les vignes doivent recevoir 3 traitements.
Pour les utilisateurs de produits homologués non autorisés en agriculture biologique, le troisième traitement est réalisé si, dans les parcelles de vigne, il n'a pas été observé d'adultes de cicadelles lors des comptages sur feuille.
- Les communes contaminées en 2021 ou 2020 (non contaminées en 2022), où les vignes doivent recevoir 2 traitements.

⇒ Liste des communes disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

Pour la Corrèze, le 1^{er} traitement doit intervenir entre le 14 et le 20 juin.

Divers

Comme chaque année, des cigariers sont présents mais sans nuisibilité importante.

De nombreux insectes sont présents dans les vignes : abeilles, syrphes, œuf de chrysope et larves de coccinelles !



Cigariier
(Photo CA19)

Prochain BSV, le 13 juin

- **Note nationale Biodiversité – Flore des bords des champs**

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologie portée par le Bulletin de Santé du Végétal.

Elle propose une synthèse en 2 pages sur un volet biodiversité associé à la santé générale des agro-systèmes.

Consultez la, en cliquant sur l'image ci-dessous :



Les structures et collectifs partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes :

Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Fédération des Vins de la Corrèze (M MAGE). le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Roche) et les producteurs du groupe 30000 VITI CORREZE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

« Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité »